



Dilemme avec une marque française automobile

Par **rosie74b**, le **22/09/2011** à **22:07**

Bonsoir,

J'ai acheté en décembre 2010 un véhicule neuf. Après 3500 kms (5 mois), bruit de turbine, aléatoire, au démarrage à froid. Ce bruit est constaté par la concession X et pris en garantie (véhicule garantie 2 ans).

Vidange du liquide de refroidissement puis changement pompe à eau sans résultat
Finalement à la 3e visite, la concession X m'annonce que le bruit est normal et entre dans la conformité du véhicule sans être capable de me donner des explications techniques.

J'ai de gros doutes car j'ai peur que des pièces puissent être endommagées et engendrent des pannes futures car le bruit s'apparente vraiment à un bruit mécanique et non un couinement ou une vibration.

De plus, je subis un préjudice pour la revente du véhicule qui va s'en trouver plus difficile.
Que puis je faire ? Y a t-il des cas de jurisprudence en la matière ?

Par **Domil**, le **22/09/2011** à **22:14**

Il vous appartient de prouver que des pièces ont été endommagées